

*POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL**RAPPORT EXERCICE 2022*

Conformément à la réglementation en vigueur dite « droits des actionnaires », SPPI a élaboré une politique d'engagement actionnarial reprenant intégralement la politique de vote, qui précise que pour l'exercice des droits de vote effectués pour les OPC gérés, SPPI prend en compte l'intérêt exclusif des porteurs.

L'intégralité de la politique d'engagement actionnarial est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion avec un résumé consultable sur le site Internet.

**Compte rendu de notre engagement actionnarial en 2021***1 – Suivi des investissements*

Notre politique de sélection des investissements est restée concentrée sur les critères d'analyse sectorielle et de valorisation des sociétés. Cette démarche s'est appuyée sur des analyses externes et comparatives.

La mise en place d'une charte ESG et des différents critères d'analyse a été intégrée au cours de l'exercice 2022.

Se rapporter à notre charge ESG pour plus de détails.

*2- Dialogue avec les sociétés détenues*

Nous n'avons pas eu de dialogue privilégié avec les sociétés dans lesquelles nous avons investis. S'agissant essentiellement de grandes capitalisations, nous nous sommes intéressés essentiellement aux publications des sociétés et des bureaux d'analyse.

*3- Exercice des droits de vote*

En dessous d'un seuil de 2% du capital d'un émetteur détenu pour une même catégorie de titres, SPPI considère que le nombre de voix détenues lors des votes à l'AG ne donne pas un poids suffisant pour défendre l'intérêt des porteurs. Par ailleurs, les coûts engendrés seraient trop importants comparativement à l'intérêt que cela est susceptible d'apporter aux clients. Enfin, sont exclues des votes toutes les sociétés étrangères, car il est particulièrement compliqué et coûteux de voter comparativement à l'intérêt que cela est susceptible d'apporter aux porteurs.

**Compte tenu de ses éléments, SPPI Finance n'a participé à aucun vote en 2022.**

#### *4- Coopération avec les autres actionnaires*

SPPI Finance n'a pas été amené à participé aux Assemblée Générales de sociétés émettrices.

Dans le cadre de la restructuration financière de la société Pierre et Vacances, SPPI Finance a été amené à échanger avec les autres actionnaires sur les réponses à apporter aux propositions de la Société Emettrice. SPPI Finance n'a cependant pas souhaité être partie prenante aux discussions, ce qui aurait eu comme conséquence de détenir des informations privilégiées et donc de « bloquer » les titres en portefeuille.

#### *5- Prévention et gestion des conflits d'intérêts*

N'ayant pas exercé ses droits de vote, SPPI Finance ne s'est pas trouvé en situation de conflit d'intérêt.